
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 janvier 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0013

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2013, en y retirant les articles 30.005 et 40.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0014

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0015

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0016

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1126075005

CE13 0017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré d'une durée de 12 mois, débutant le 1^{er} janvier 2013, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des appareils de protection respiratoire isolants autonomes du SIM;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, à CMP Mayer inc., fournisseur unique, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1123838019

CE13 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety Kleen Canada inc. (CG09 0276) pour la fourniture sur demande d'huiles et lubrifiants pour équipements motorisés, pour une période additionnelle de 12 mois, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1125344002

CE13 0019

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et la Ville de Montréal, pour disposer de façon sécuritaire et pour valoriser les biens informatiques de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 ans à coût nul ;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'environnement, à signer ladite convention au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1120695002

CE13 0020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Vacuum National services municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage des résidus et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 225 979,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (2047-AE);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1123438009

CE13 0021

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de vingt-quatre mois, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10.8% à 12%, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 442,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1810-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1123438008

CE13 0022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 768 379,62 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Systèmes urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 379,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 219501 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1126013055

CE13 0023

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 644 073,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (12 intersections) dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Verdun et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 366 473,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 219002;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1124822019

CE13 0024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à JNA Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de modification de l'alimentation électrique des décanteurs 15 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 607,06 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1832-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1123334033

CE13 0025

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 439 428,70 \$, taxes incluses, pour des services actuariels relatifs aux régimes de retraite, soit 296 040,50 \$ en 2012 et 143 388,20 \$ en 2013;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no. 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Morneau Shepell, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 472 138,44 \$ à 2 911 567,14 \$, taxes incluses;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1122942003

CE13 0026

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications apportées au projet d'entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) et la Ville de Montréal adopté par le Comité exécutif le 12 septembre 2012 (CE12 1503) relativement à une aide financière pour le projet de mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna du Centre Père-Marquette dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1125058002

CE13 0027

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de retenir le scénario de travaux de réfection pour maintenir le pont d'étagement Rockland fonctionnel sur un horizon de 15 ans ;
- 2- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland ;
- 3- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1120541018

CE13 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal, prête à titre gratuit, à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2014, des locaux sis au 8300, rue Bellerive, d'une superficie d'environ 153 mètres carrés, à des fins d'activités culturelles, sportives et de plein air, de loisirs et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de prêt.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1125323005

CE13 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 650 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 510 000 \$, pour l'année 2013, à l'organisme Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 dans le cadre de l'organisation à Montréal des Jeux mondiaux des policiers et des pompiers en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2013;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1125848005

CE13 0030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel non récurrent de 200 000 \$ au MAI (Montréal, arts interculturels), pour les années 2013 et 2014, afin de soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1124248006

CE13 0031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier la modification de l'accord de contribution avec l'Agence canadienne de développement international, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour la réalisation du projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1124834002

CE13 0032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international, la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti ;
- 2- d'autoriser le directeur principal du Service des affaires institutionnelles, à signer ladite modification de l'accord, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1134834001

CE13 0033

Vu la résolution CA12 19 0405 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 5 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de Lachine pour assurer, pour une période d'un an, la réalisation des appels d'offres relatifs aux services professionnels et à l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

- 2- de confier la réalisation du mandat à la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 89 400 \$ du budget de l'arrondissement de Lachine au budget de la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1120692002

CE13 0034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet Ruisseau Bertrand, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1123235006

CE13 0035

Vu la résolution CA12 27 0468 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 novembre 2012;

Vu la résolution CA12 27 0562 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 20 décembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la gestion globale du chalet du parc Ovila-Pelletier, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser les virements de crédits en provenance des dépenses générales d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1122818014

CE13 0036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les réaménagements budgétaires requis à la suite de l'approbation de la convention collective intervenue entre la Ville de Montréal et la Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP 301 couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017 (CE12 1934);
- 2- de prévoir un ajustement à la base budgétaire du Service des finances pour les années 2014 et suivantes ;
- 3- de prévoir un ajustement à la base budgétaire du Service des affaires juridiques pour l'année 2014 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1123720004

CE13 0037

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires institutionnelles pour négocier les paramètres du Projet de renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince dans le cadre du Programme de coopération municipale Haïti/Canada 2 - 2013-2018 (PCM2) financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et réalisé par le Consortium constitué par la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de finaliser les accords relatifs à ce programme.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1124834003

CE13 0038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 11 janvier 2013, le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint a accepté, par sa décision déléguée no 2131629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 150 000 000 \$ CA ;

- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
- 3- d'approuver que l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 14 janvier 2013 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce « B » ;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce « B », un montant additionnel d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} décembre 2032 ;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « C » ;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1^{er} décembre 2032, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce « A », aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
- 16- d'autoriser M. Jacques Marleau et M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;

- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur et trésorier adjoint de la gestion financière à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces « C » et « D » précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1131629001

CE13 0039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 11 janvier 2013, le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint a accepté, par sa décision déléguée no 2131629001, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA ;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (L.R.Q., c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
- 3- d'approuver que l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 14 janvier 2013 et annexée à la présente résolution soit identifiée comme pièce « B » ;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce « B », un montant additionnel d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} septembre 2023 ;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « C » ;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer le certificat global joint à la présente résolution comme pièce « D » ;
- 8- de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;

- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale ;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce « A », aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
- 16- d'autoriser M. Jacques Marleau et M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur et trésorier adjoint de la gestion financière à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces « C » et « D » précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1131629002

CE13 0040

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beudet entre la rue Gohier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1113496004

CE13 0041

Vu la résolution CA12 28 0364 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 3 décembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement adoptant le texte révisé et la police révisée du régime de retraite des employés de la Ville de Sainte-Geneviève (Règlement 445) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1123890036

CE13 0042

Vu la résolution CA12 28 0363 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 3 décembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 237 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés municipaux (Règlement numéro 329) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1123890035

CE13 0043

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de l'emprise publique » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1124223005

CE13 0044

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des finances et la Direction des stratégies et transactions immobilières pour élaborer la stratégie immobilière et financière préalable à la mise en oeuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES);
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour tenir compte des PDUES, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de PDUES des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau;
- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour tenir compte du PDUES;
- 5- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à loi sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et sur le projet de PDUES.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1123794001

CE13 0045

Vu la résolution CA12 170460 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce en date du 3 décembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1120415017

CE13 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-141 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 086 489 \$ pour le financement du projet de prestation électronique de services billettiques par Internet - Phase 1 », conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1120854007

CE13 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2013-2014-2015 et d'approuver le Règlement R-142 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 774 308,00 \$ pour financer l'acquisition d'équipements de comptage automatisé et d'acquisition de données », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1120854009

CE13 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement d'emprunt R-137-1 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-137 autorisant l'utilisation d'un montant de 965 171,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et la diminution du pouvoir d'emprunt de ces règlements » - Affectation de l'excédent aux règlements d'emprunt CA-112, CA-117, CA-118, R-004, R-046 et R-052, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

40.010 1120854010

CE13 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-105-11 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1120854011

CE13 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-002-2 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-002, modifié par le Règlement R-002-1, autorisant un emprunt de 12 791 538 \$ pour le financement du programme de remplacement des véris afin de modifier les objets et d'augmenter le montant total du règlement à 29 827 538 \$ », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.012 1120854012

CE13 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-116-1 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement R-116 autorisant un emprunt de 14 039 000 \$ pour le financement de quatre (4) projets en immobilisation pour le réseau des autobus », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.013 1120854013

CE13 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-119-1 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement R-119 autorisant un emprunt de 2 997 000 \$ pour le financement de deux (2) projets en immobilisation pour le réseau des autobus », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)*.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1120854014

CE13 0053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place du Centenaire-de-Parc-Extension » l'espace public aménagé face à la rue Saint-Roch, entre les avenues Wiseman et Stuart, constitué du lot 4 947 401 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1124521011

CE13 0054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue des Filles-du-Roy » la partie de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys située du côté sud-ouest du parc du même nom, constituée du lot 1 381 934 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1124521024

CE13 0055

Il est

RÉSOLU :

de nommer monsieur Sylvain Ducas au poste de directeur de l'urbanisme et du développement économique, au Service de la mise en valeur du territoire, dans la fourchette salariale FM12 (121 640 \$ - 152 050 \$ - 182 460 \$), conformément aux articles 4 et 5 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1135981001

CE13 0056

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 17 décembre 2012 au 4 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1135057001

CE13 0057

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la maison D'Ailleboust-De Manthet (15886, boulevard Gouin Ouest, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1123751026

Levée de la séance à 15 h 20

70.001

Les résolutions CE13 0013 à CE13 0057 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville